



# COMPRENDRE PARCOURSUP ET LA LOI ORE

La contestation de la loi ORE et de la plateforme d'inscription à l'université, baptisée Parcoursup, a pris de l'ampleur dans le milieu universitaire mais peine encore à convaincre. Il faut dire que les aspects techniques ne sont pas simples et ont volontairement été maintenus dans le flou le plus longtemps possible. De son côté, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche a distillé des « éléments de langage » qui semblent de bon sens :

1. APB, l'ancienne plateforme d'inscription, a laissé l'an dernier sur le carreau des milliers d'étudiants (le chiffre exact n'est jamais donné) ;

2. il y a un énorme taux d'échec en première année de licence : 60%, chiffre repris par Gérard Collomb le 11 avril à l'Assemblée nationale pour justifier la réforme et la répression des contestations.

3. Parcoursup va vous arranger tout ça : « les sélections ne se feront plus au hasard » mais accompagneront l'orientation des étudiants ;

4. les enseignants du supérieur se moquent de l'orientation, et si Parcoursup échoue, ce sera de leur faute.

Les faits sont très éloignés de ces assertions reprises un peu partout dans les médias ainsi que par certains présidents d'université<sup>1</sup>. Voici donc un petit manuel pour comprendre Parcoursup, pourquoi étudiants et enseignants-chercheurs s'y opposent, quelle est la logique politique dans laquelle il s'inscrit, quelles sont les suites probables de cette réforme.

---

1. [https://www.francetvinfo.fr/societe/education/parcoursup/tribune-28-de-reussite-a-la-fac-ca-suffit-il-faut-agir-une-cinquantaine-de-vice-presidents-d-universite-defendent-la-reforme-vidal\\_2703956.html](https://www.francetvinfo.fr/societe/education/parcoursup/tribune-28-de-reussite-a-la-fac-ca-suffit-il-faut-agir-une-cinquantaine-de-vice-presidents-d-universite-defendent-la-reforme-vidal_2703956.html)

## « APB NE MARCHAIT PAS, IL FALLAIT DONC CHANGER DE SYSTÈME ET D'ALGORITHME. »

Le problème n'était pas APB, qui est l'algorithme que continuent à utiliser les écoles d'ingénieurs, mais le manque de places dans l'enseignement supérieur<sup>2</sup>. C'est d'ailleurs ce que Cédric Villani lui-même a fait remarquer : « *ce qui a "buggé" dans APB, ce n'est pas le logiciel, mais bien l'État* <sup>3</sup> ». L'afflux d'étudiants dû au « mini baby-boom » du tournant des années 2000 était prévu. Sans création des conditions pour les accueillir, il était inévitable que certaines filières très demandées soient incapables d'inscrire tous les étudiants qui étaient désireux de les rejoindre. En proposant un nouvel algorithme et en créant une nouvelle plateforme, le ministère a masqué ce problème de manque de places et en a profité pour introduire une logique de sélection à l'entrée de l'université. Le tout dans une urgence qui laisse planer de grandes craintes sur les conditions dans lesquelles se fera la rentrée 2018-2019.

Les mathématiciens ont d'ailleurs un point de vue sur cette question : « *Le nouvel algo d'affectation a été mis en prod sans que personne n'aie d'idée de son comportement. On va tout découvrir en mode crash test avec 800 000 jeunes de 18 ans. Niveau de risque maximum*<sup>4</sup> » ; et « *C'est très simple, APB utilisait le classement des vœux pour désister automatiquement les candidates et candidats de tous les vœux classés derrière un vœu accepté. Ce n'est plus possible, il faut attendre les réponses*<sup>5</sup> ». La nouvelle procédure a donc pour effet de placer artificiellement toutes les filières en tension.

Étrange réponse à un système jugé défectueux ; étrange manière de mieux orienter les étudiants.

---

2. Voir l'interview du coordinateur de l'équipe APB [http://abonnes.lemonde.fr/campus/article/2017/12/05/parcoursup-qui-succede-a-apb-risque-de-creer-du-stress-continu-pour-les-candidats-et-leurs-familles\\_5224705\\_4401467.html](http://abonnes.lemonde.fr/campus/article/2017/12/05/parcoursup-qui-succede-a-apb-risque-de-creer-du-stress-continu-pour-les-candidats-et-leurs-familles_5224705_4401467.html)

3. [http://abonnes.lemonde.fr/idees/article/2017/12/06/cedric-villani-ce-qui-a-bugge-dans-apb-ce-n-est-pas-le-logiciel-mais-bien-l-etat\\_5225204\\_3232.html](http://abonnes.lemonde.fr/idees/article/2017/12/06/cedric-villani-ce-qui-a-bugge-dans-apb-ce-n-est-pas-le-logiciel-mais-bien-l-etat_5225204_3232.html)

4. <https://twitter.com/lpochocho/status/983829458116374530>

5. <https://twitter.com/BrKloekner/status/983983116304953345>

## « VOUS VOULEZ REVENIR AU TIRAGE AU SORT ! »

Non. Mais il faut savoir qu'en 2017, moins de 0,4% des bacheliers de l'année et 1,1% des inscrit.e.s sur APB<sup>6</sup> ont été victimes du tirage au sort, c'est-à-dire n'ont pas obtenu leur premier vœu à cause du tirage au sort pour des formations où il y avait trop de demandes par rapport au nombre de places disponibles. Selon le SNESUP, en septembre 2017, 3 729 étudiants sont restés sans affectation, soit 0,43% des étudiants voulant s'inscrire en première année.

Une autre solution existe : ouvrir des places là où il y a de la demande. Et pour cela, recruter suffisamment d'enseignants-chercheurs.

Mais au lieu de cela, le gouvernement préfère introduire une sélection et se désengager de plus en plus de ses missions (tout en contrôlant fortement la manière dont cela doit se passer, par exemple en imposant Parcoursup) et en fait payer le prix aux étudiants et aux universitaires.

---

6. Source : Corine Eyraud, <http://www.sauvonsluniversite.fr/spip.php?article7994> ...

## « IL N'Y AURA PAS DE SÉLECTION »

Si. La réforme est fondée sur le fait que, désormais, l'obtention du baccalauréat n'est plus suffisante pour entrer à l'université. D'autres critères sont pris en compte et doivent être évalués par des commissions mises en place dans toutes les filières afin de classer les dossiers de candidature. La logique de la sélection est donc bien introduite pour l'entrée à l'université. Celle-ci sera peut-être limitée dans un premier temps, notamment en raison de la résistance de nombre d'enseignants-chercheurs à la mise en place de prérequis (les « attendus », selon le langage ministériel), et d'enseignants de lycées à l'élaboration de fiches-avenir par les conseils de classes. Mais rien n'empêchera par la suite un renforcement de cette logique de sélection en raison de la concurrence instaurée par le ministère entre les universités pour l'obtention des dotations publiques.

Par ailleurs, même si l'on ne dispose pas encore de chiffres précis, on sait déjà que l'auto-sélection a fonctionné, certains lycéens ayant renoncé à s'inscrire dans des filières qu'ils souhaitaient en raison des attendus indiqués, de même que la sélection sociale devant les CV et les lettres de motivation à remplir (nécessitant l'aide de proches voire d'officines de coaching). Le ministère compte en partie sur ce phénomène pour régler la question du manque de places à l'université.

## « APB SÉLECTIONNAIT DÉJÀ »

APB ne sélectionnait que pour les filières sélectives. Celles-ci sont devenues doublement sélectives : ce sont les seules qui ont le droit de répondre « NON » à des candidats.

Pour toutes les autres filières, APB ne sélectionnait pas : il distribuait les étudiants en fonction de leur vœu et du nombre de places dans les différentes formations. Si une formation non sélective était au complet, le second vœu de l'étudiant était choisi. Aucun critère ne venait s'ajouter au fait d'avoir le baccalauréat.

Ces filières sont désormais « simplement » sélectives : si elles ont plus de candidats que de places, elles doivent classer les candidats, les répartir entre OUI, OUI SI et EN ATTENTE.

EN ATTENTE, **ça veut dire NON**, sauf si quelqu'un libère sa place.

## « LA SÉLECTION EST INÉVITABLE »

Selon Corine Eyraud, « *les licences universitaires ont accueilli entre 20 000 et 45 000 étudiants supplémentaires chaque année depuis 5 ans et la dépense par étudiant a chuté de près de 10% en 10 ans* »<sup>7</sup>. Nombre de formations sont donc au bord de l'asphyxie et la seule solution viable est de financer davantage les universités, pas de sélectionner.

La sélection existe d'ailleurs à l'entrée des classes préparatoires aux grandes écoles, coûteuses, réservées à un petit nombre trié sur le volet des dossiers de terminale.

Près de la moitié de l'enseignement supérieur est déjà sélectif <sup>8</sup>. « *Faut-il rappeler que, dans ce système dual, l'absence de moyens donnés à l'université, qui contribue aujourd'hui à faire que tout le monde ne peut plus avoir accès à la filière souhaitée, s'explique par ce choix préférentiel des grandes écoles comme des crédits recherche accordés aux grandes entreprises plutôt qu'au service public et national de recherche ?* »<sup>9</sup>.

---

7. <http://www.sauvonsluniversite.com/spip.php?article7994>

8. Source MESRI [http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2017/83/5/NI\\_synthese\\_2017\\_num\\_873835.pdf](http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2017/83/5/NI_synthese_2017_num_873835.pdf)  
chiffres 2016 : **43% en filière sélective et 57% non sélective**, incluant les filières en tension (pour 2 609 700 étudiants dont 17,8% dans le privé)

9. Stéphane Beaud, Mathias Millet <http://www.laviedesidees.fr/La-reforme-Macron-de-l-universite.html#nh11%20enchaine-les-mensonges-649068>

## « TOUT LE MONDE AURA UNE PLACE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR. »

Ce n'est pas sûr, et de toute façon pas dans la formation de son choix. La ministre a longtemps communiqué sur le fait que tous les étudiants verraient leurs vœux satisfaits, mais elle a reconnu le 15 avril que les décisions « EN ATTENTE » pourraient se transformer en « NON » le 6 septembre s'il n'y avait pas suffisamment de places <sup>10</sup>. Or, rappelons qu'il n'y a aucune augmentation matérielle des capacités d'accueil dans les formations pour faire face à la hausse du nombre d'étudiants.

Surtout, avec la suppression du premier vœu qui existait sur APB, l'algorithme masque les préférences des candidats concernant leur orientation. Les enseignants-chercheurs, sommés de classer les dossiers, doivent le faire sans savoir dans quelle formation les candidats voudraient aller prioritairement.

Ils risquent donc de classer dans les premiers quelqu'un qui préférerait être ailleurs et dans les derniers quelqu'un qui voudrait vraiment venir <sup>11</sup>. Ceux qui n'auront de place nulle part seront casés arbitrairement par les rectorats là où il y aura encore de la place, ce qui ne risque pas de faire augmenter le taux de réussite.

En quoi est-ce un progrès par rapport au tirage au sort ?

---

10. <http://www.sauvonsluniversite.com/spip.php?article8258>

11. <http://blog.educpros.fr/julien-gossa/2018/03/13/alice-et-bob-sont-dans-parcoursup/>

## « AVEC LE DOSSIER DE CANDIDATURE, ON PEUT MIEUX ORIENTER LES CANDIDATS VERS LA FILIÈRE DANS LAQUELLE ILS RÉUSSIRONT »

L'expérience des filières sélectives le montre : « *malgré un réel travail pour améliorer notre recrutement, nous n'avons jamais réussi à réellement améliorer les taux de réussite. Les étudiants restent imprédictibles, et c'est heureux.* » constate Julien Gossa, maître de conférences en IUT <sup>12</sup>.

Les éléments du dossier sont de plus absurdes : que dire, à 17 ans, dans un CV et une lettre de motivation, à part « *J'ai 17 ans, je suis au lycée, et je voudrais intégrer cette formation parce que ça m'intéresse* » ?

« *la lettre de motivation n'évalue que la capacité à rédiger une lettre de motivation, ce qui, dans la plupart des cas, ne donne aucune indication sur les chances de réussite universitaire* »<sup>13</sup>. Ces éléments du dossier sont, on le sait, un puissant facteur de renforcement des inégalités sociales car ils favorisent ceux qui, par leur origine sociale, ont pu bénéficier de compléments à l'enseignement scolaire et d'ouvertures au monde extra-scolaire.

Il faut ajouter que, dans bon nombre de formations, les enseignants-chercheurs n'auront matériellement pas le temps d'examiner ces éléments pour effectuer leur classement.

---

12, 13. <http://blog.educpros.fr/julien-gossa/2018/02/02/parcoursup-petit-manuel-de-tri-des-candidatures-a-lusage-des-enseignants-du-superieur/>

## « IL Y A 60% D'ÉCHEC EN PREMIÈRE ANNÉE »

Ce chiffre relève de la propagande ministérielle. Il a largement été démonté par les études de sociologie : *« 60 % d'échec en première année à l'université recouvrent en réalité des situations tout à fait incomparables : soit environ 25 % de redoublements dans la même filière, 10 % de réorientations vers une autre filière universitaire et 25 % de non-réinscriptions à l'université. Or, ces derniers 25 % recouvrent dans leur grande majorité des réorientations réussies vers des filières hors université. Et nombre de ces dernières n'auraient sans doute été possibles sans le passage par la première année de licence. »*<sup>14</sup>.

Par ailleurs, *« en classe préparatoire aux grandes écoles littéraires, le taux d'abandon à l'issue de la première année dépasse les 40 % »*.

Personne ne s'est jamais avisé d'appeler cela « échec ». Pourquoi les réorientations en université sont-elles rangées sous cette catégorie ?

---

14. Romuald Bodin et Sophie Orange, sociologues : <https://aoc.media/analyse/2018/02/06/parcoursup-reforme-conservatrice/>

## « LA SÉLECTION VA PERMETTRE DE RÉDUIRE LES DÉCROCHAGES OU LES ABANDONS »

Romuald Bodin a montré dans ses travaux que ce n'est pas le cas : « Si le taux de non réinscriptions à l'Université après une première inscription en première année est d'environ 25 % depuis au moins les années 1960, il est tout de même (en 2015) d'environ 10 % en STS, de 15 % en IUT et de 18 % dans les classes préparatoires scientifiques. Mais surtout, et c'est un fait moins connu, les classes préparatoire littéraires atteignent 40% de non réinscriptions et les écoles du supérieur qui accueillent dès le baccalauréat, c'est-à-dire cet ensemble hétérogène qui va des petites écoles de commerce à Sciences Po, atteignent un taux de 35 %. Bref, non seulement aucune filière sélective n'échappe aux non-réinscriptions, mais qui plus est c'est encore parmi ces dernières, et non à l'Université, que l'on observe les taux les plus élevés.<sup>15</sup>»

---

15. <http://www.sauvonsluniversite.com/spip.php?article7994>

## « L'UNIVERSITÉ EST UN CHOIX PAR DÉFAUT, LES ÉTUDIANTS NE SAVENT PAS CE QU'ILS VEULENT FAIRE »

*« les étudiants se déclarant sans projet précis sont moins nombreux à la fac que dans beaucoup de filières sélectives, comme les STS [qui mènent au BTS] ou les écoles de commerce », certifie Romuald Bodin.*

Curieusement, ce constat est peu documenté au sein du ministère de l'enseignement supérieur. Mais les derniers chiffres, qui datent de 2013, confirment que la fac est plutôt épargnée par le phénomène.

Ainsi, il y a cinq ans, l'Observatoire de la vie étudiante notait que *« les inscriptions par défaut (les étudiants qui n'ont pas pu s'inscrire ailleurs) avaient concerné 22 % des étudiants d'université, 33 % de ceux en STS, 29 % en école de commerce et 27 % en école d'arts et culture. Quant aux écoles d'ingénieurs, qui passent souvent pour des lieux sans problème, 20 % de leurs étudiants y sont par défaut. Dans les IUT, ils sont 29 %.<sup>16</sup> »*

---

16 [http://abonnes.lemonde.fr/campus/article/2018/03/13/les-vocations-tardives-oubliees-de-la-reforme-de-l-universite\\_5269936\\_4401467.html](http://abonnes.lemonde.fr/campus/article/2018/03/13/les-vocations-tardives-oubliees-de-la-reforme-de-l-universite_5269936_4401467.html)

## QU'ESPÈRE LE GOUVERNEMENT ?

Pourquoi avoir mis en place un tel système, s'il est aussi dysfonctionnel que décrit ici ?

Il y a deux réponses à cette question. À court terme, cela permet au gouvernement d'éviter la création de nouveaux postes et de nouveaux bâtiments dans l'enseignement supérieur, qui seraient nécessaires pour accueillir les nouvelles cohortes étudiantes.

À plus long terme, cette réforme s'inscrit dans les transformations générales de l'enseignement supérieur et de la recherche voulues par les gouvernements successifs depuis vingt ans. Elle est cohérente avec la réforme du lycée proposée en début d'année. Elle vise à faire des lycéens et des étudiants des auto-entrepreneurs de leur propre parcours dans un marché concurrentiel de l'enseignement.

- La logique de sélection introduite par Parcoursup doit conduire les universités à choisir leurs étudiants. Mais seules celles qui seront les plus réputées auront réellement les moyens d'une telle sélection. Les autres accueilleront les étudiants refusés ailleurs. Les inégalités entre universités, entre formations et entre territoires en sortiront renforcées.
- La suite logique sera l'augmentation des droits d'inscription des universités, notamment les plus cotées, par l'intermédiaire des diplômes d'université. Une telle évolution est déjà en cours au niveau master, où la sélection est présente. Elle pourra s'étendre au premier cycle. Comme cette augmentation sera progressive et inégale selon les universités et les formations, elle sera en partie masquée et ne devrait pas provoquer d'oppositions majeures, alors qu'elle est massivement rejetée par les étudiants et leurs parents depuis des décennies.